SYNDICAT DES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION EN GUADELOUPE

Pointe-à-Pitre, le 8 octobre 2025

LETTRE OUVERTE AUX ÉLUS ET PARLEMENTAIRES DE GUADELOUPE

Madame et Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,
Messieurs les présidents des collectivités locales.

Le ministère de l'éducation nationale a publié le programme de l'agrégation externe des langues de France le 13 juin 2025, dans lequel figurait celui du créole.

Puis, une décision est prise de ne pas ouvrir le concours, et ce pour toutes les langues de France. Ne voilà-t-il pas que, profitant sans doute de l'errance gouvernementale et des grandes vacances, le ministère autorise l'agrégation externe de breton, de corse et d'occitan.

Nous ne comprenons pas ces atermoiements et ces revirements qui semblent obéir à des logiques obscures. En effet, contrairement au créole, aucune de ces langues ne peut se prévaloir de disposer d'un nombre conséquent de professeurs certifiés dans la langue régionale et d'un réservoir aussi important de locuteurs que constituent, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion.

La sensation d'assister à une « faveur » accordée aux autres langues nous laisse un goût amer et nous interpelle. Existe-t-il une explication rigoureuse et acceptable à ce traitement différencié ou s'agit-il purement et simplement de pressions et/ou de lobbying politiques ou d'autres raisons encore plus inavouables ?

Le SPEG demande donc aux responsables des collectivités majeures et aux parlementaires guadeloupéens d'intervenir afin d'obliger le ministère de l'éducation à réparer cette injustice faite à notre langue pour plus d'équité et de justice en faveur des enseignants et des élèves.

P/Le Conseil syndical
Jean DERNAULT
Secrétaire Général

5, Immeuble DILIGENTI Assainissement- BP 182 – 97164 POINTE-à-PITRE cedex
☎ : 0590 91 05 32 / 0690 408524 sendika@speg-guadeloupe.org
https://new.speg-guadeloupe.org